

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Rapport annuel
2017-2018



Premier's Council on Disabilities
Conseil du premier ministre pour les
personnes handicapées

Rapport annuel 2017-2018**Publié par :**

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
250, rue King, bureau 140
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 9M9
Canada

Couverture :

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Photocomposition :

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie du GNB

Coordonnées :

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées
250, rue King, bureau 140
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 9M9
Téléphone : 506-444-3000
Sans frais (au Nouveau-Brunswick) : 1-800-442-4412
Télécopieur : 506-444-3001
Courriel : pcsd@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/conseil

ISBN 978-1-4605-2576-0 (version bilingue imprimée)
ISBN 978-1-4605-2577-7 (version anglaise en ligne)
ISBN 978-1-4605-2578-4 (version française en ligne)
ISSN 0825-8201

Table des matières

Section	Page
Message du président et de la directrice générale	1
Membres du Conseil d'administration 2017-2018/Personnel du Conseil 2017-2018	2
Mandat	3
Faits saillants de 2017-2018	4
Langues officielles	7
États financiers	8

Octobre 2020

L'honorable Blaine Higgs
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Monsieur le Premier Ministre,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Respectueusement soumis,



Andrew Daley
Président

Message du président et de la directrice générale
--

Les dossiers concernant les personnes handicapées sont complexes et les solutions efficaces exigent une collaboration réussie entre divers intervenants, qui sont souvent situés dans différentes régions de la province.

Créé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le Conseil se charge de la consultation et de la mobilisation des intervenants, de la recherche et des études, et de l'échange d'information sur les questions liées à la condition des personnes handicapées de la province.

Le Conseil fournit des conseils et des renseignements au gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les enjeux et les politiques concernant les personnes handicapées. Il surveille également la conformité à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies au Nouveau-Brunswick.

Les partenariats du Conseil au sein du gouvernement et avec le secteur des organismes de bienfaisance sont des facteurs importants dans notre travail collectif en vue d'améliorer les résultats des programmes et le soutien des personnes handicapées et de leur famille au Nouveau-Brunswick.

Même si d'importants progrès ont été réalisés en vue de répondre aux besoins des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick, il reste beaucoup à faire. Le soutien d'un accès amélioré à l'éducation, au logement, au transport et aux possibilités d'emploi permet à de nombreuses personnes handicapées de travailler et de mener une vie plus autonome.

En travaillant de diverses façons avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées a renouvelé l'attention accordée aux personnes handicapées dans les domaines ci-dessous.

- Éliminer les obstacles à une vie saine, active et bien équilibrée et notamment offrir un accès à des services de transport et à des logements abordables dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.
- Éliminer les obstacles importants à l'obtention et au maintien d'un emploi.

- Préparer les transitions réussies et améliorer l'accès à l'emploi ou à une éducation ou formation complémentaire. Améliorer la sensibilisation du public et promouvoir les pratiques exemplaires permettant aux personnes d'atteindre leurs objectifs.

Le Conseil travaille efficacement à l'appui de ces efforts.

Membres du Conseil d'administration 2017-2018/Personnel du Conseil 2017-2018

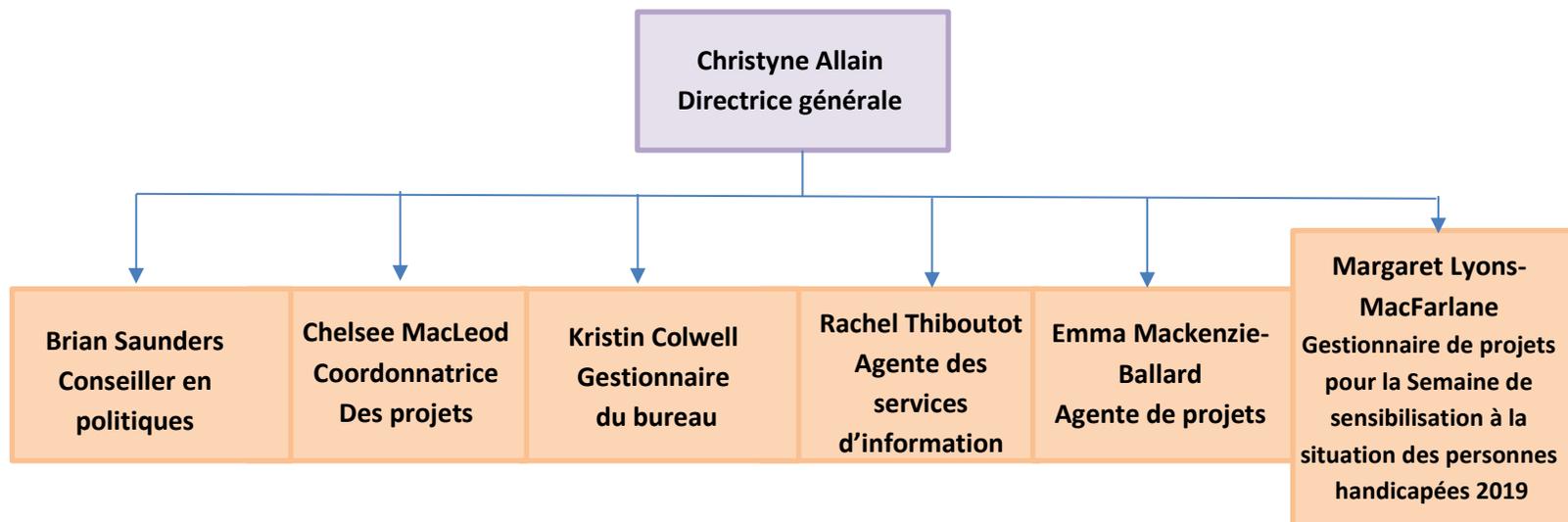
Membres du Conseil

Andrew Daley, présidentreprésentant d'une association provinciale
 Sheila Rogers, vice-présidenteRégion de Bathurst
 Noëlla Hébert, secrétaire, région de Miramichi
 Linda Ferrier, trésorière.....membre du public en général
 Annie Chiasson Doiron,représentant d'une association provinciale
 Dawn Stevensmembre du public en général
 Gerald (Brent) MacPhersonrégion de Fredericton
 Cheryl LeBlancrégion de Moncton
 Christine Evansrégion de Rothesay
 Mark LeBlancrégion de Bathurst
 Michael Georgerégion de Saint John
 Michèle Ouelletterégion d'Edmundston

Tous les membres du personnel relèvent de la directrice générale.

- Christyne Allain, directrice générale
- Brian Saunders, conseiller en politiques (veuillez noter que Brian a été directeur général par intérim pendant sept mois en 2016-2017)
- Chelsea MacLeod, coordonnatrice de projets
- Kristin Colwell, gestionnaire du bureau
- Rachel Thiboutot, agente des services d'information
- Emma MacKenzie-Ballard, agente de projets
- Margaret Lyons-MacFarlane, gestionnaire de projets pour la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (sous contrat en 2017-2018)

Organigramme du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées



Le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées est un organisme d'étude, de consultation et de partage d'information qui a été créé pour donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre de la province.

Responsabilités

La *Loi* régissant le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées établit que le Conseil doit :

- donner son avis au ministre sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées;
- porter à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les personnes handicapées;
- promouvoir la prévention des situations causant un handicap;
- promouvoir les possibilités d'emploi des personnes handicapées;
- promouvoir l'accès des personnes handicapées à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Structure

Le Conseil se compose d'une personne nommée à la présidence et de douze autres membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les dispositions de la *Loi* garantissent la nomination de représentants de régions et d'agences qui travaillent au nom des personnes handicapées et de membres choisis parmi le public.

La personne nommée à la présidence du Conseil l'est pour un mandat de trois ans. Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de deux ans. La moitié des membres peuvent être nommés à nouveau ou être remplacés chaque année.

Activités

Pour s'acquitter de ses fonctions, le Conseil :

- offrira de l'information, des conseils ou interviendra lorsque les personnes handicapées éprouvent des difficultés à avoir accès aux services requis;
- recevra des mémoires et des suggestions de particuliers ou de groupes relativement à la condition des personnes handicapées;
- effectuera des recherches sur les questions relatives aux personnes handicapées;
- recommandera des programmes relatifs à la condition des personnes handicapées;
- dirigera vers les universités et vers des particuliers qu'il consultera et avec qui il collaborera sur les questions qui touchent les personnes handicapées;
- proposera des mesures législatives, des politiques et des pratiques destinées à améliorer la condition des personnes handicapées;
- publiera les rapports, les études et les recommandations qu'il jugera nécessaires;
- nommera des comités spéciaux quand ce sera nécessaire;
- tiendra à jour de l'information sur les sujets liés aux personnes handicapées et les services et programmes qui sont susceptibles de présenter un intérêt pour ces dernières.

Brian Saunders a été directeur général par intérim pendant sept mois au cours de l'exercice financier 2017-2018. En décembre 2017, Christyne Allain a repris son poste de directrice générale à l'issue de son congé de maternité et le directeur général par un intérim a repris son poste précédent de conseiller en politiques pour le Conseil.

Annnonce du changement de nom

En juin 2017, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a annoncé que le Conseil changerait de nom et s'appellerait désormais *Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées*. La *Loi* régissant le Conseil a été modifiée en décembre 2017 par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour refléter de changement. De plus, la définition d'une personne handicapée aux termes de la *Loi créant le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées* a été révisée pour être plus actuelle et plus inclusive.

La *Loi* modifiée qui régit le Conseil est consultable ici :
<http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cs/2011-c.208/se:1;se:2>

Réunions du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

24 juin 2017

Le Conseil a débattu de la sélection d'un nouveau logo pour l'organisation, dans le cadre de sa stratégie de communication renouvelée. Le programme couronné de succès de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2017 a également été passé en revue. Les questions de politique abordées ont notamment trait au Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap, au Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées, au Programme d'égalité d'accès à l'emploi du GNB et au transport. Le Sommet sur les possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat des personnes ayant un handicap, organisé par le GNB en mai à Oromocto, a également été examiné.

20 octobre 2017

Le Conseil a reçu des mises à jour sur le projet d'analyse contextuelle, sur le Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap, sur le Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées, sur la stratégie de communication du Conseil et sur les modifications proposées pour la *Loi* régissant le Conseil. Les discussions sur les questions de politique ont porté sur le transport, le Plan pour les familles du GNB, le Programme de véhicules adaptés du GNB, les préparatifs de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2018, les projets pour la célébration de la Journée des Nations Unies 2017 et la proposition de la loi nationale sur l'accessibilité.

2 décembre 2017

Élections Nouveau-Brunswick a présenté au Conseil les accommodements offerts aux personnes handicapées pour voter. L'avancement de l'analyse contextuelle, la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2018 et la Journée des Nations Unies ont été abordés dans la discussion. Le Conseil a également traité de la préparation à la réunion de décembre avec le premier ministre, de la bourse d'études Randy-Dickinson, de la stratégie de communication et de la proposition de la loi nationale sur l'accessibilité.

Mars 2018

Cette réunion a été annulée à cause de l'impossibilité d'atteindre le quorum à la date prévue pour la tenir.

Analyse du contexte

Le Conseil a entrepris un projet de recherche important afin d'évaluer la condition actuelle des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. Ce projet fournira des données de référence et éclairera l'élaboration du prochain plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap.

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail fournit un soutien financier pour ce projet dont l'achèvement est prévu en décembre 2018. Le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé accorde également l'accès à sa base de données exhaustive sur la santé pour ce projet. Un expert-conseil a été engagé pour diriger le projet, et un membre du personnel du Conseil a été affecté au projet à temps plein.

Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées – du 28 mai au 3 juin 2017 – Nous avons besoin de participer!

Le Conseil et le Comité de la Semaine provinciale de sensibilisation à la situation des personnes handicapées ont organisé des activités partout dans la province.

Les groupes locaux étaient invités à organiser des projets communautaires dans leur région afin de commémorer la semaine partout au Nouveau-Brunswick. Plusieurs municipalités ont déclaré officiellement la semaine du 28 mai au 3 juin 2017 Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le lancement officiel de la campagne a eu lieu le 5 avril, sous forme d'une discussion sur Twitter. Les activités suivantes ont notamment eu lieu : le coup d'envoi à Moncton, le 28 mai, animé par la Fondation Mira; le déjeuner annuel des hauts fonctionnaires à l'hôtel Delta Fredericton le 30 mai; les prix provinciaux de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, des concours et des événements locaux Marche et roule auxquels ont participé des milliers de participants de diverses écoles, communautés et milieux de travail. Le défi provincial Marche et roule a été annulé à Fredericton en raison des conditions météorologiques. La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick a célébré son 30^e anniversaire en 2017. La Neil Squire Society, dans le cadre de son partenariat avec la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, a réussi à enregistrer 71 événements avec plus de 18 000 participants.

Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies – Événement du 3 décembre

Le 3 décembre, le Conseil commémore la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies. Cette célébration annuelle vise à promouvoir une meilleure compréhension des enjeux touchant les personnes handicapées et à défendre les droits des personnes handicapées en mettant l'accent sur les avantages de la pleine intégration des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle de nos collectivités.

En 2017, le Conseil a animé un événement en deux parties, en après-midi, avec des invités spéciaux, Yvonne Peters et Pablo Montreuil.

La première partie a été consacrée à une perspective nationale sur les animaux d'assistance. M^{me} Peters a exprimé son point de vue d'ancienne présidente du Conseil des commissionnaires de la Commission des droits de la personne du Manitoba et d'ancienne présidente du Manitoba Accessibility Advisory

Council. Son expérience était également le fruit de sa carrière d'avocate spécialisée en droit de la personne à Winnipeg et de militante de longue date pour les droits des personnes handicapées et des femmes. Sa présentation a été très mobilisatrice et instructive.

La deuxième partie de cet événement a été une présentation de Pablo Montreuil, du Groupe Conseil Sparks, qui a présenté les résultats d'un projet de recherche sur les animaux d'assistance au Nouveau-Brunswick qu'il a réalisé pour le Conseil. Le point central de cette présentation est que, tandis que les autres provinces ont mis en œuvre des mesures législatives à l'appui de la bonne utilisation des animaux d'assistance, le Nouveau-Brunswick n'en a pas fait de même. Cette recherche démontre que des mesures législatives de ce type sont également nécessaires dans cette province.

Rapport du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées

Le Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées (ou PAPH) a débuté au printemps 2012. La mise en œuvre formelle du PAPH a pris fin en décembre 2017.

Le PAPH était le résultat d'un vaste processus de consultation et de participation incluant un sommet des intervenants, une séance de dialogue avec le public, des réunions avec des organismes communautaires, ainsi que l'examen d'environ 400 questionnaires remplis par des gens de l'ensemble de la province. Un rapport sur son avancement était préparé chaque année et rendu public en décembre.

Le PAPH comprend 41 mesures recommandées au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ces recommandations proviennent de 11 ministères, du Cabinet du premier ministre et du Conseil.

En décembre 2017, 38 des 41 recommandations étaient achevées, en cours ou de nature permanente.

Les recommandations du PAPH portaient sur huit catégories de mesures précises, soit :

- la pauvreté
- le logement
- le soutien aux personnes handicapées
- la conception universelle
- le transport
- la citoyenneté à part entière
- l'éducation
- les loisirs et le mieux-être

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/pcsdpcpmcph/pdf/publications/DAP-StatusUpdate-December2017.pdf>

Rapport du Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap (PAE)

Le Plan d'action-emploi (ou PAE) a été lancé au printemps 2012 et a pris fin au début 2018. Le PAE comprend 38 recommandations générales et 65 mesures précises destinées à traiter les questions recensées pendant un processus exhaustif de consultation et d'engagement des principales parties prenantes œuvrant auprès des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick.

Le PAE était ambitieux, exigeait de modifier les courants de pensée, les politiques, les programmes et les services au Nouveau-Brunswick dans le but d'améliorer la littératie, la formation, l'éducation et les aides à l'emploi pour les personnes handicapées.

À la fin du PAE, toutes les 65 mesures recommandées étaient à divers stades d'avancement ou avaient été mises en œuvre.

Un grand nombre de ses recommandations sont interdépendantes et portent sur les thèmes suivants :

- préparer à l'emploi les jeunes ayant un handicap;
- donner l'accès aux études postsecondaires et à la formation;
- fournir d'autres mesures de soutien préalables à l'emploi;
- éliminer les obstacles à l'emploi;
- renforcer les soutiens communautaires;
- encourager les employeurs;
- faciliter les possibilités de travail indépendant;
- accroître la sensibilisation du public.

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/pcsdpcpmcph/pdf/publications/PAE-2018.pdf3>

	Langues officielles	
--	----------------------------	--

Le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement des services de qualité au public dans la langue officielle de son choix.

Le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées n'a fait l'objet d'aucune plainte auprès du Commissariat aux langues officielles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

**États financiers
Au 31 mars 2018**



Rapport du vérificateur indépendant

À l'intention du : Conseil d'administration
du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats et l'évolution de l'excédent accumulé et de la dette nette et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que des notes afférentes aux états financiers et un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous les égards importants, l'image de l'état de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de cette organisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités du vérificateur à l'égard des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Rapport du vérificateur indépendant, suite

- ◆ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- ◆ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ◆ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- ◆ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


Chartered Professional Accountants

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
22 juillet 2020

Comptables professionnels agréés

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

État de la situation financière
Au 31 mars 2018

	2018	2017
ACTIF FINANCIER		
Encaisse	149 633 \$	30 770 \$
Comptes débiteurs	-	5 392
Somme à recevoir d'une entité apparentée, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (note 3)	7 761	-
	<u>157 304 \$</u>	<u>36 163 \$</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	9 010 \$	38 368 \$
Recettes comptabilisées d'avance	1 500	-
	<u>10 510</u>	<u>38 368</u>
(DETTE) ACTIF FINANCIER NET	<u>146 794</u>	<u>(2 205)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	-	9 899
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Excédent	<u>146 794</u>	<u>7 694</u>
	<u>157 304 \$</u>	<u>46 062</u>

Approuvé

Membres

Membres



Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé
Exercice se terminant le 31 mars 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
Recettes			
Analyse contextuelle (note 6)	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	289 000	289 000	289 500
Recettes diverses	9 000	27 644	7 889
	7 761	-	
	589 000	616 644	347 389
Dépenses			
Analyse du contexte	293 300	249 257	68 638
Traitements et avantages sociaux	205 500	187 007	221 917
Traduction et interprétation	20 000	16 493	9 427
Réunions et déplacements du Conseil	20 000	12 713	17 005
Fournitures de bureau	4 000	8 824	3 441
Honoraires	8 000	4 155	6 175
Téléphone	6 000	3 349	3 940
Plan d'action-emploi	4 500	2 544	3 014
Réunions du personnel et déplacements	3 000	2 482	3 171
Planification stratégique	-	2 468	375
TI et Web	7 000	1 841	1 396
Formation et perfectionnement professionnel	2 450	1 562	560
Divers et frais bancaires	2 500	1 425	2 573
Journée des Nations Unies le 3 décembre	7 000	1 185	2 148
Stationnement	750	704	706
Impression	3 000	702	2 894
Assurance	1 000	430	1 530
Frais postaux	1 000	425	667
Dépenses immobilières	2 500	399	4 490
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées	2 000	380	-
Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées	4 500	369	2 608
	598 000	498 714	356 675
Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses	-	117 930	(9 286)
Excédent accumulé, début de l'exercice	-	7 694	16 980
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (note 4)	-	21 170	-
Excédent accumulé, fin de l'exercice	-\$	146 794 \$	7 694 \$

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

État des flux de trésorerie
Exercice se terminant le 31 mars 2018

	2018	2017
Activités d'exploitation		
Encaissements provenant du gouvernement du Nouveau-Brunswick	581 327 \$	284 000 \$
Encaissements provenant d'autres entités	54 211	60 882
Décaissements destinés aux fournisseurs et aux employés	(516 676)	(339 211)
Variation de l'encaisse	118 862	5 671
Trésorerie à l'ouverture	30 771	25 100
Trésorerie à la clôture	10 510	38 368
	146 633 \$	30 771 \$

Au 1^{er} janvier 2018, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est la source de financement du Conseil. Le Conseil ne conserve plus un compte en banque séparé et toutes les activités d'exploitation sont traitées par l'intermédiaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Comme il n'y a aucun actif financier pendant le présent exercice, un état des dettes nettes n'a pas été préparé. À titre d'information, l'évolution de la dette nette s'est chiffrée à 2 205 \$ lors de l'exercice précédent.

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2018

1. Nature de l'exploitation

Le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées est un groupe de consultation et d'étude créé pour informer le gouvernement provincial et le grand public sur les questions se rapportant à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick. Le Conseil est exonéré des impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont détaillées ci-dessous.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont les fonds détenus à une institution financière.

b) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le Conseil suit la méthode du report pour la constatation des subventions reçues à l'égard d'activités et de projets particuliers. Les subventions à utiliser à des fins déterminées sont constatées au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période ultérieure, elle est reportée et constatée au cours de la période appropriée.

Le Conseil reçoit à l'heure actuelle 91 % de ses recettes du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de ses ministères.

c) Immobilisations

Le Conseil comptabilise les dépenses d'immobilisation inférieures à 100 000 \$ à titre de dépenses engagées de la période visée.

d) Régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite

Certains employés du Conseil ont droit aux prestations de retraite en vertu du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Le RRSPNB est un régime de retraite interentreprises qui cible une prestation de retraite et est assujéti aux lois relevant de la *Loi sur les prestations de pension* et à la *Loi sur l'impôt sur le revenu* du Canada. Le Conseil et les employés cotisent au régime selon les taux établis par le Conseil des fiduciaires. Le Conseil n'est responsable d'aucun passif non capitalisé et n'a accès à aucun excédent en ce qui concerne les régimes de retraite de ses employés.

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2018

2. Principales conventions comptables, suite

e) Instruments financiers

L'organisation évalue initialement son actif et son passif financiers à la juste valeur marchande, sauf pour certaines opérations avec lien de dépendance. L'organisation évalue ultérieurement son actif et son passif financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont inscrits subséquemment à leur juste valeur.

L'actif financier évalué au coût amorti comprend l'encaisse et les comptes débiteurs. Le passif financier évalué au coût amorti comprend les comptes créditeurs et les charges à payer.

f) Incertitude de mesure

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des recettes et des dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Opérations entre entités apparentées

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le gouvernement du Nouveau-Brunswick paie la totalité des frais au nom du Conseil.

	2018	2017
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	7 671 \$	-

Le montant à recevoir du gouvernement du Nouveau-Brunswick représente le montant dû au Conseil pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a autorisé un financement totalisant 289 000 \$ (2017- 289 500 \$). En outre, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a autorisé un financement totalisant 300 000 \$ (2017- 50 000 \$).

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fournit également un certain soutien à titre gracieux au Conseil, notamment des locaux à bureaux et d'autres services de soutien dont des conseillers en matière de politiques, des services de TI, des services de réception et la gestion des dossiers. La valeur de ces dépenses ne peut pas être déterminée de façon raisonnable et, par conséquent, celles-ci ne sont pas constatées dans les présents états financiers.

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2018

4. Comptes créditeurs et charges à payer

	2018
Congés annuels accumulés	4 635 \$
Salaires accumulés	4 375
	<hr/> 9 010 \$

5. Dépendance économique

Le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées est économiquement dépendant du gouvernement du Nouveau-Brunswick, car il reçoit une partie importante de son financement du gouvernement provincial.

6. Analyse du contexte

Le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées s'est joint au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) pour mener une analyse du contexte sur l'emploi des personnes handicapées. EPFT a fourni un financement de 300 000 \$ dans le cadre du programme de recherche et d'analyse sur le marché du travail. Le projet comprend principalement des dépenses liées aux frais de consultants, à la recherche et l'analyse, aux consultations publiques, aux déplacements et aux réunions, et à un employé pour la période de deux ans du projet (de juin 2016 à juin 2019). EPFT a approuvé une contribution de 495 000 \$, dont le solde, soit 145 000 \$, sera reçu lors de l'exercice financier 2018-2019.

7. Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

Le comité exécutif de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (SSSPH) a adopté une motion autorisant le Conseil à assumer la responsabilité des activités annuelles à compter du 20 novembre 2017. Le Conseil coordonnait auparavant la SSSPH et relevait de son comité exécutif provincial. Au cours de l'exercice, le solde bancaire de 21 170 \$ de la SSSPH a été transféré au Conseil.

8. Événements postérieurs

Après la fin de l'exercice, les comptes bancaires dont le Conseil était titulaire ont été fermés et ces fonds ont été transférés au gouvernement du Nouveau-Brunswick.